

Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 12 juillet 2017 à Moustiers Sainte Marie

Présents : Bernard CLAP : Trigance ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Antoine FAURE : Aups ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide

Ont donné pouvoirs : Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE et Magali STURMA CHAUVEAU à Jean Paul GOLE

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 31 mai 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Avis sur le PLU de St Laurent du Verdon

Le conseil municipal de St Laurent du Verdon a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme le 20 mai 2017. Le Parc du Verdon étant une personne publique associée à l'élaboration du PLU, le bureau du Parc doit émettre, dans les 3 mois suivant la réception des documents (soit d'ici le 12 septembre), un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique. Il s'agit en particulier de s'assurer de la compatibilité de ce projet de PLU avec la charte du Parc. Jean Albert BONDIL, Maire de St Laurent du Verdon était invité au débat.

A l'issue de la présentation du projet de PLU, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur le projet de PLU de St Laurent du Verdon assorti de préconisations (avis complet disponible sur demande).

3. OPEN DATA

A l'issue de la présentation du projet, traité pour le compte de l'interparc PACA, les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent sur le principe de l'ouverture des données publiques du Parc naturel régional du Verdon et valident la convention de partenariat avec la Région Paca dans le cadre du programme régional Open Paca.

4. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent les opérations et plans de financement suivants :

▪ Mise en œuvre d'un programme de recherche (approche ethnographique - historique):

Coût total TTC : 25 000€ / Agence de l'eau : 12 500 € / Région : 7 500 € / PNR Verdon : 5 000 €

▪ Edition du SAGE Verdon :

Coût total TTC : 4 000 € / Agence de l'eau : 2 000 € / Région : 1200 € / PNR Verdon : 800 €

▪ Accompagnement juridique GEMAPI

Coût total TTC : 30 000 € / Agence de l'eau : 24 000 € / Autofinancement : 6000 € à répartir entre les intercommunalités suivant la clef de répartition suivante : répartition à la part de surface du bassin versant, soit :

- Communauté d'agglomération dracénoise : (7.41 % du bassin versant) 444 €
- DLVA : (18.34 % du bassin versant) 1 101 €
- Métropole Aix Marseille Provence : (0.34 % du bassin versant) 20 €
- Communauté de communes lacs et gorges du Verdon : (16.99 % du bassin versant) 1019 €
- Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon : (40.91 % du bassin versant) 2455 €
- Communauté de communes Provence Verdon : (5.66 % du bassin versant) 340 €
- Communauté de communes Pays de Fayence : (1.62 % du bassin versant) 97 €
- Provence Alpes Verdon Agglomération : (5.27 % du bassin versant) 316 €
- Communauté d'agglomération du pays de Grasse : (3.46 % du bassin versant) 208 €

5. Convention avec les éditions « Parole » pour l'édition des 20 ans du Parc

Dans le cadre des 20 ans du Parc, les membres du Bureau valident à l'unanimité la convention de partenariat avec les éditions Paroles pour la réalisation d'un almanach prévoyant notamment l'achat de 1000 exemplaires de cette édition à hauteur de 10,80 € TTC l'unité et fixent son tarif de vente à : 18 € l'unité / 15 € l'unité en souscription / 15 € l'unité par lot de 10.

6. Convention avec l'association du Plancher des chèvres pour l'organisation de la journée d'anniversaire des 20 ans

Les membres du Bureau valident, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'association « le plancher des chèvres » qui sera valorisée à hauteur de 6500 € pour la prise en charge de la programmation, l'achat et la régie des spectacles ainsi que la gestion de la buvette et l'achat des spectacles.

7. Groupement de commande inter-parcs – modification de la convention constitutive d'un groupement de commande

Les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé la convention modifiée suite au retrait Syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional du Mont Ventoux et autorisé le Président à la signer.

8. Marché : schéma de mobilité touristique durable

Les membres du Bureau autorisent, à l'unanimité, le Président à signer le marché avec le bureau d'études EURECA qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et pour un montant global et forfaitaire de 43 200 € TTC.

9. Remplacement de Delphine Bagarry au sein de la commission mixte du Parc

Sur proposition du Président, de par ses connaissances et son parcours professionnels, les membres du Bureau désignent, à l'unanimité, Mme Arlette RUIZ pour siéger à la commission mixte du Parc du Verdon en remplacement de Delphine BAGARRY.

10. Renouvellement de la commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites

A la demande de la Préfecture des Alpes de Haute Provence, les membres du Bureau, à l'unanimité, désignent :

- Formation spécialisée dite de la nature : **Arlette RUIZ** titulaire et **Jacques ESPITALIER** suppléant
- Formation spécialisée dite des sites et paysages : **Antoine FAURE** titulaire et **Patrick ROY** suppléant
- Formation spécialisée dite des unités touristiques nouvelles : **Jean-Pierre BAUX** titulaire et **Hervé PHILIBERT** suppléant

11. Renouvellement partiel des membres de la Commission de Suivi du Centre de Stockage des Déchets ultimes, sis à Valensole

A la demande de la Préfecture des Alpes de Haute Provence, les membres du Bureau, à l'unanimité, désignent Mme Christiane PHILIBERT-BREZUN titulaire et M. Hervé PHILIBERT suppléant.

12. Adhésion à la fédération française des professionnels de la pierre sèche

Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident d'adhérer à compter de l'année 2017 à la Fédération française des professionnels de la pierre sèche, pour un montant d'adhésion de 50 € / an.

13. Avenant à la convention SIT

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention relative à l'animation et fonctionnement du SIT au titre de l'année 2017, portée administrativement par le Parc du Luberon, pour un coût d'autofinancement de 2280 € par Parc.

14. Remboursement de frais

Les membres du Bureau à l'unanimité autorisent le Président à rembourser les frais avancés par les agents et élus ou frais de déplacement de partenaires, dans la limite d'un montant de 150 € par acte d'achat.

15. Les membres du Bureau ont pris acte des décisions suivantes prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT :

	<i>Intitulé</i>	<i>Candidat retenu</i>	<i>Montant du marché</i>
2017-05	Réalisation de diagnostics visant à la réduction des consommations d'eau dans les équipements publics, évaluation des actions et promotion	CIMEO (05)	tranche ferme : 8466,88 €HT tranche optionnelle : 3823,75 €HT

16. Désignation de représentants pour siéger au comité Régional Biodiversité

Les membres du Bureau, à l'unanimité, désignent Arlette RUIZ et Jacques ESPITALIER.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 19 juillet 2017

Le Président,
Bernard CLAP

